Fédération des Entreprises Romandes
FER Genève - FPE Bulle - UPCF Fribourg
FER Arcju - FER Neuchâtel - FER Valais

A l'attention de Monsieur Guy Parmelin
Conseiller fédéral

davide.ciampitti@seco.admin.ch

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
CH – 3003 Berne

Genève, le 10 octobre 2025
RR/3248 – FER 30-2025

Prorogation et modification de l'ordonnance sur le contrat-type de travail pour les travailleurs de l'économie domestique (CTT économie domestique)

Monsieur le Conseiller fédéral,

La Fédération des Entreprises Romandes (FER) a pris connaissance avec intérêt de l'objet mis en consultation, et vous prie de bien vouloir recevoir sa prise de position à la prorogation et à la modification de l'ordonnance sur le contrat type de l'économie domestique.

Introduit pour la première fois en 2011 à la faveur de l'article 360a, al. 1 CO, le contrat type de travail de l'économie domestique a été reconduit à plusieurs reprises. Arrivant à échéance à la fin de cette année, la question est de savoir s'il est pertinent de le proroger pour une nouvelle période de 3 ans. Dans la mesure où la commission tripartite fédérale a constaté une sous-enchère abusive et répétée, elle a proposé de donner une suite favorable à cette possibilité. La FER étant très attachée au dialogue social et au respect des conditions de travail et à la lutte contre la concurrence déloyale, elle soutient la proposition de proroger de 3 ans ce CTT.

En revanche, elle est davantage réservée concernant l'adaptation des salaires. En comparaison aux salaires minimaux pratiqués dans la branche de l'hôtellerie-restauration, les salaires proposés ici nous paraissent particulièrement élevés. Notre Fédération rappelle à ce titre la teneur de l'alinéa 2 de l'article 360a CO, qui stipule que « *Les salaires minimaux ne doivent pas être contraires à l'intérêt général et ne doivent pas léser les intérêts légitimes d'autres branches économiques ou d'autres milieux de la population…* ». Une augmentation du référentiel salarial de base, dont la progression ces dernières années est déjà sensiblement supérieure à l'inflation, contreviendrait à cette disposition. Nous prônons par conséquence un statu quo concernant les salaires.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseil fédéral, à l'expression de notre haute considération.

Arnaud Bürgin
Secrétaire général

Stéphanie Ruegsegger
Directrice politique générale
FER Genève